Document generated on 07/18/2025 2:10 p.m.

Revue d'histoire de l'Amérique française

Revue d'histoire de l'Amérique française

La Citadelle de Montréal (1658-1820)

Albertine Ferland-Angers

Volume 3, Number 4, mars 1950

URI: https://id.erudit.org/iderudit/801594ar
DOI: https://doi.org/10.7202/801594ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)
1492-1383 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Ferland-Angers, A. (1950). La Citadelle de Montréal (1658-1820). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *3*(4), 493–517. https://doi.org/10.7202/801594ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1950

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LA CITADELLE DE MONTRÉAL*

(1658–1820)

Montréal eut, un temps, une citadelle; elle a bercé les craintes des citoyens, fait sourire les ingénieurs, n'a inspiré que dédain aux militaires, mais elle couronnait crânement la cité. Elle était située sur une petite éminence de terrain de cinquante-cinq pieds de hauteur, plus ou moins, au nord-est de la ville. Samuel de Champlain,[1] le récollet Chrestien le Clercq[2] et le Père de Charlevoix[3] ont tous noté ce mamelon naturel dans leurs relations. Ils l'appellent: "une petite élévation", "un petit tertre", ou "une petite éminence".

Le géographe Raoul Blanchard[4] déclare que ce qu'on appelait autrefois le coteau St-Louis était un lambeau de basse terrasse, isolé par le vallon St-Martin. Aux temps préhistoriques lorsque la mer Champlain recouvrait toute l'Ile de Montréal, notre Mont-Royal n'était qu'une gigantesque échelle de marée, et, toujours d'après Blanchard, la haute terrasse de la rue Sherbrooke et la basse terrasse du coteau St-Louis ne sont que des beines sous-marines, des dépôts d'alluvions aplanis représentant des talus d'accumulations sous-marins.

Les premiers colons de Montréal, sans doute peu soucieux d'explications savantes, se hâtèrent de tirer profit de cette élévation de terrain dans leur lutte contre l'Iroquois. Monsieur Faillon[5] écrit:

---

*The Author wishes to acknowledge the most obliging assistance of Mr. A.J.H. Richardson, of the Public Archives of Canada, in Ottawa, in the preparation of this paper.

1. *Les Voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le Sr de Champlain Xaintongeois, capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les descouvertes qu'il a faites en ce païs depuis l'an 1603, jusques en l'an 1629...* (Paris, 1632), carte du Grand Sault Saint Louis.

2. Le Père Chrestien Le Clercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, qui contient les Mœurs et la Religion des Sauvages Gaspésiens, Porte-Croix, adorateurs du Soleil, & d'autres Peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada (Paris, 1691), 170.

3. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale* (3 vol., Paris, 1744), 3: 138.

4. Raoul Blanchard, *Montréal, Esquisses de Géographie urbaine* (Extrait de la Revue de Géographie Alpine, tome XXXV, 1947). Coll. "Etudes Canadiennes".

5. E.-M. Faillon, *Histoire de la Colonie française en Canada* (3 vol., Villemarie, 1865—1866), 2: 192, 385.

"La plus grande partie des terres qu'on défrichait alors était située au coteau St-Louis, et comme les travailleurs pouvaient y être attaqués à l'improviste par les Iroquois, M. de Maisonneuve avait eu la précaution de faire construire au-dessous du coteau, une redoute qui leur servit de retraite et de lieu de défense. Elle avait vingt pieds en carré dans œuvre, seize pieds de hauteur, et était accompagnée d'une cheminée que le froid excessif du pays rendait nécessaire. Mais, dès le mois de février 1654, les défrichements s'étendant plus loin de ce côté, il fit construire une seconde redoute *au-dessus* du coteau St-Louis semblable à la première".

L'Ordonnance suivante nous reporte au temps lointain où Ville-Marie n'avait pas encore son tracé des rues, où le petit groupe d'habitations se pelotonnait autour du fort primitif avec des concessions de terres aux alentours.

CHARLES D'AILLEBOUST Escuyer sieur Desmuseaux, juge Civil et Criminel de la Terre et Seigneurie de l'Isle de Montreal en la Nouvelle france.

Sur la Remontrance qui Nous a Esté faite par Le procureur fiscal de lad. Isle que pour L'Incommodité que souffrent Les habitans qui ont des Concessions au bout de celles qui commencent et joignent au lieu désigné pour La Ville dud. lieu A cause qu'Ils n'ont encore Jusqu'a present Aucuns chemins Reglés pour communiquer a Icelle, Il Estoit necessaire pour faire cesser les disputes qui en sont desja arrivées entre les habitans propriétaires des concessions et éviter a celles qui en pourroient naistre a l'avenir, Leur marquer Un chemin publicq et commode pour aller et Venir a leurs d^{tes} habitations, Et que pour cet effet Led. Procureur auroit faist descente sur Les Lieux avec les habitans Intéressés pour led. chemin, où apres avoir par Luy visité et considéré Les Lieux & passages proposés pour marquer Iceluy, et ne pas Intéresser Le fort Le particulier, sur la terre duquel pourroit tomber Led. chemin n'en auroit point trouvé aucun plus commode ny plus propre que celuy desja Visité Et par lequel on passe dud. lieu désigné pour lad. Ville, Sur le pont de la Vigne, habitans, pour aller vers la Redoute du Saint Enfant Jesus et du petit Lac, qu'Il aurait marqué et balizé a l'espasse de dix huit pieds de large depuis Led. pont de la Vigne jusqu'au petit Lac, Il Requeroit Sur ce nostre ordonnance pour faire valoir Iceluy, Et que led. chemin Demeureroit En son Entier ainsy qu'Il a Esté par Luy marqué et balizé seulement par provision en attendant que les Terres non encore desfrichées et couvertes de bois fussent nettes pour par après determiner Un autre chemin Il se rencontre que le terrain soit plus commode, Et qu'encore que n'ayant point de chemin plus commode aud. lieu designé pour La Ville pour Aller au Costeau S^{t} Loüis, S^{te} Marie, et Vers Les habitans qui commencent au pied dud. Costeau S^{t} Loüis, que Ceux desja Visitez qui vont dud.

lieu désigné pour la ville aud. costeau S^t^ Loüis, S^te^ Marie et habitations sud. demeureroient aussy par provision en leur Entier, de la mesme Largeur que dessus et qu'a cette fin deffences fussent a tous habitans qui ont des terres Enclavées dans les Susd. chemins de labourer ny Ensemencer Iceux a peine damande & perdre leurs travaux & semences. A QUOY (mot illisible, papier percé à cet endroit) Nous avons ordonné et ordonnons que lesd. Chemins demeureront en leur entier & de la largeur sus Exprimée par provision seulement, faisant très Expresses Inhibitions & desffances aux habitans qui ont des terres Enclavées dans Iceux dy semer ny labourer ny mesme d'en oster les balizes et d'en Laisser jouir plainement paisiblement Le publicq a peine aux Contrevenants Damande arbitraire & de perdre les^d^ travaux semances. FAIT a Montreal Le dix neuf^ième^ jour D'Avril mil six cent soixante & huit.

D'AILLEBOUST[6]

En 1658, Messieurs de Maisonneuve et d'Ailleboust firent élever un moulin à vent, entouré d'un retranchement de pieux, sur le coteau. Le gouverneur d'Argenson en avertit le Ministre dans sa lettre annuelle de 1659. — "On a commencé une redoute et fait un moulin sur une petite éminence fort avantageuse pour la défense de l'Habitation, du moins, du côté qu'ils appellent le Coteau Saint Louis". Outre cette lettre officielle, nous avons la preuve de l'existence de ce moulin, en 1658, par un bail à ferme accordé à Pierre Bissonnet, en date du 20 décembre de cette année-là. Ce bail vaut d'être reproduit, ne fût-ce que parce qu'il affirme le but religieux de la fondation de Montréal.

BAIL A FERME du Moulin du Costeau à Pierre Bissonnet du 20 decembre 1658.

PAR DEVANT Le Commis au greffier, etc, etc. Furent presens en leurs personnes Paul de Chomedey, Chevalier, Seig^r^ de Maisonneuve gouverneur de L'Ille de Montreal, & Louis daillebоust, ch^r^ Seig^r^ de Coulonge, tous deux associés de la Compagnie p^r^ La Conversion des Sauvages de La nouvelle france de la d^t^ Ille, Seig^rs^ & propriétaires d'icelle, Lesquels ont donné et donnent à tiltre de bail a ferme à pierre Bissonnet present preneur acceptant pour lui aud. tiltre un moulin a vent scitué à Villemarie d^s^ la d^te^ Ille au lieu dit Le Costeau S^t^ Louis duquel Il sest tenu & tient pour comptant [content] et quil a dit bien connoistre & scavoir pour lavoir veu et visité, Iceluy moulin équipé de ses voiles mouventes & closture. Led. bail à ferme fait pour un an entier a commencer de ce Jour & finir dans l'an prochain venant que l'on comptera mil six cent cinq^te^ neuf, Et ce moyennant Le prix & somme de quatre cent Livres dont il fera payment par quartier Le premier

6. Ordonnance pour les chemins des costeau St-Louis, Ste-Marie & la Redoute du St Enfant Jésus, 19 avril 1668, Archives Judiciaires de Montréal [AJM].

escheant au vingt Mars prochain venant et s'est le dit preneur obligé dentretenir le d[t] moulin de ses menus reparages et s'oblige rendre en bon et deub estat en fin de terme; et seront les d[t] quatre cent livres payables en argent castor ou bled froment bon loyal & marchand au prix courant & suivant le cours de la valeur convenu qui sen fera dans le lieu de Villemarie, au moyen presente somme de laquelle sera led. preneur quitte pour le temps dud. bail de l'obligation à quoi il est tenu de servir pendant trois ans d[s] le fort dud. Villemarie par contract passé pardevant des notaires à La Rochelle, lequel temps expiré sera tenu parachevé son temps à la volonté desd[t] baillieurs qui se sont réservés de compter toutefois & quant aud. preneur pour leurs frais & avances faites pour ledit preneur selon les parties de M. Maturin Chauvinet, promettant Etc, lesd. parties reciproquement obligeant, renonçant, etc, etc. FAIT et passé dans le fort de Villemarie en presence de S[r] Jacques archambault habitans dud. Villemarie & de S[r] adam dollard tesmoins qui ont Signé avec lesd[tes] parties à la reserve dud. Pierre Bissonnet & dudit Jacques archambault qui ont declaré ne scavoir escrire ni signer de ce interpellé suivant Lordonnance.

Ce vingt decembre 1658 apres midy.

Paul de Chomedey

Daillebоust

Dollard

Basset[7]

No[re]

Le Plan de Villemarie que M. de Denonville envoya au Ministre en 1685 montre ce moulin à vent sur le coteau St-Louis isolé dans la campagne avoisinant le noyau d'habitations. Dans un *Etat de ce qui a été dépensé par le Séminaire de Montréal pour l'entretien de la Mission de la Montagne*, état qui est de l'écriture de M. de Belmont, on lit: "Pour avoir cédé le moulin de maçonne du coteau qui a été détruit pour le fort Callière et n'a point été remboursé." On apprend ainsi que le moulin du coteau était de pierre.

Quelques années plus tard, en 1693, messieurs de Frontenac et de Champigny écrivent au Ministre: "La ville de Montréal estant commandée par une hauteur où il y a un moulin, Nous avons jugé à propos de faire fortifier cet endroit en y faisant faire un fort de pieux terrassés dont nous vous envoyons le plan.[8] M. de Callières en a con-

---

7. Greffe du notaire Basset, minute No 164: Bail à Ferme du Moulin du Costeau à Pierre Bissonnette, 20 décembre 1658, AJM.

8. Dépôt des Fortifications des Colonies, Archives publiques du Canada [AC], numéro d'ordre 467.

duit l'ouvrage avec beaucoup de soins et de vigilance."[9] Selon ce plan, le terrassement mesurait d'un angle à l'autre: 202 pieds du côté de la ville, et 258 pieds du côté de la campagne; à l'est: 108 pieds du côté de l'entrée, et seulement 88½ pieds à l'extrémité opposée. Le petit fort avait 4 bastions où se trouvaient 8 pièces en batterie. Selon les plans de Jacques Viger, le monticule mesurait à la base 115 x 530 pieds, avec une élévation de soixante pieds environ.

Le coteau, toutefois, appartenait aux Seigneurs de l'Ile de Montréal comme tout le territoire de la ville elle-même, et voilà que les représentants du Roi y avaient érigé un fort, ce qui n'était pas dans l'ordre du tout, il fallait donc régulariser cette anomalie. Or, par un Édit proclamé en mars 1693, le Roi venait d'enlever aux Seigneurs l'administration de la Justice, privilège dont ils jouissaient auparavant. Ils proposèrent, alors, un accommodement: en retour de l'administration de la basse Justice, ils céderaient le coteau à Sa Majesté avec certains autres territoires. Cet arrangement fut accepté et confirmé par de longues et diffuses Lettres Patentes en forme d'Édit donné à Marly au mois de juillet 1714.[10] Le coteau commence, dès lors, sa carrière militaire.

Avant d'aller plus loin, voyons l'état civil du coteau. Il occupait le terrain numéroté 214 et 215 du Terrier de la Seigneurie de Montréal. Voici ce qu'on lit au sujet de ces deux lots: "No 214: 60 pieds sur le niveau de rue notre dame sur toute la profondeur jusques aux terres du coteau st, louis, concédés le 17 aoust 1716 à pierre pelot dit la flèche, chargé de 6 d. de cens par toise carrée. puis acquis vers 1720 par Mr Claude de ramezay de la gesse, puis le dit terrain pris par le roy pour la citadelle ou batterie royale et les fortifications conjointement avec le No 215 cy. No 215: terrain appellé enciennement le coteau st louis, ou moulin du coteau, parceque c'étoit une élévation ou les seigneurs avoient fait batir un moulin à vent pour le service de la ville, puis le moulin étant detruit ce terrain qui etoit d'abord tout entier hors de l'enceinte de la ville a été concédé le premier juillet 1721 au sr. charles de ramezay de la gesse, comprenant tout ce qui se trouvait non concédé alors entre No 214 cy dessus et la terre de francois

9. Lettre de messieurs de Frontenac et de Champigny au Ministre, 4 novembre 1693, AC, C 11A, 12-2: 422.

10. Lettres Patentes en forme d'Edit concernant les Justices de l'Isle de Montréal & Côte St-Sulpice, *Edits, Ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'Etat du roi concernant le Canada* (3 vol. Québec, 1854—1856), 1: 342.

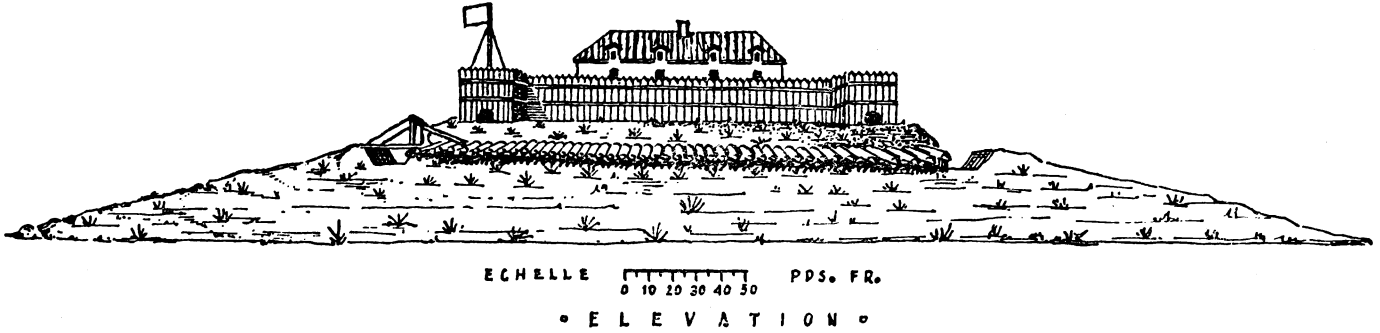

La citadelle de Montréal sous le régime français. Dessin de M. Aristide Beaugrand-Champagne, d'après une aquarelle de James Duncan, dans *Ma Saberdache* de Jacques Viger. La photographie de cette aquarelle est une gracieuseté de M. Gérard Morisset, directeur de l'Inventaire des Oeuvres d'Art de la Province de Québec.

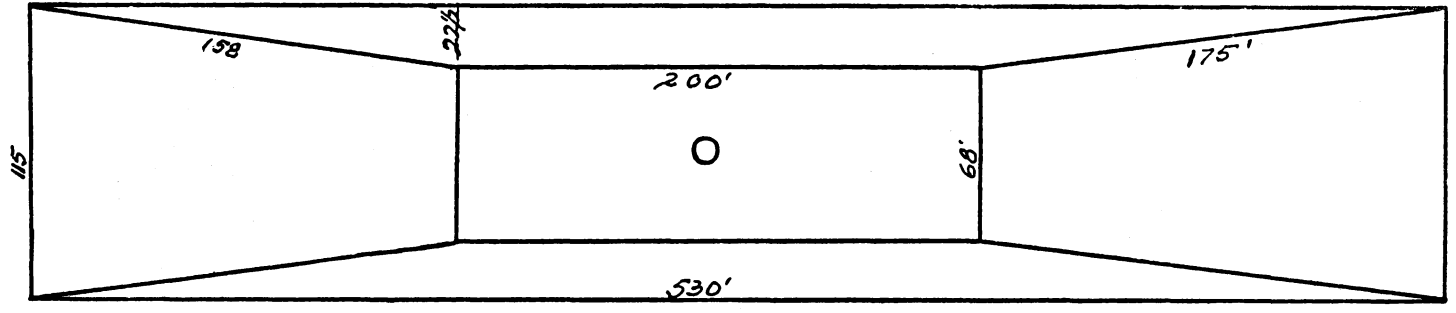

• PLAN •

campault, marquée aux rangs des concessions de terre de l'isle, No 956, c'est a dire environ 4 arpens de long sur toute la largeur non concédée entre les terres du coteau et les emplacemens de ville cy devant concédés chargé de 5 s. de cens pour le tout. par l'alignement des fortifications vers 1725 ce terrain a été divisé et partie se trouve dedans et partie hors de la ville, et tout ou presque tout occupé par les dittes fortifications, et c'est ce qu'on nomme aujourd'huy la citadelle ou batterie royale.[11]

Dans *l'Aveu et Dénombrement* fait en 1731 par les Seigneurs de Montréal, l'énumérateur étant sur la rue Saint-Paul, rendu au lot No 216, écrit: "Qu'audessus est une Rüe sans nom d'environ 30 pieds de large allant et montant à la Citadelle". Cette rue sans nom est devenue la rue Bonsecours actuelle.[12]

En 1717, l'ingénieur du Roi, Chaussegros de Léry, rend compte à la Cour de son inspection de la ville dans un *Mémoire et Etat de la ville de Montréal.* "La ville de Montréal, dit-il, est d'une grande étendue. elle a trois quart de lieue de tour, son enceinte ou fortification ayant 1819 toises courantes de pourtour, elle n'est fermée que d'une mauvaise anceinte de pieux dont une bonne partie sont pouris, les habitans y ont fait plusieurs ouvertures, il n'y a aucune porte en état de fermer et ne ferment point pendant toute l'année... Le magasin a poudre de cette ville est mauvais, la muraille est ouverte en des endroits, il est couvert avec un comble de grosse charpente, le dit comble est couvert de planche sans aucune ardoise. Jay marqué dans le plan un magasin à poudre sur la hauteur du coteau. Fait à Montréal ce 10 Août 1717. Chaussegros de Léry."[13]

Le plan de 1717 montre la poudrière à l'encoignure nord-est des rues St-Jacques et St-Pierre actuelles. En 1720 quand Chaussegros de Léry revint en tour d'inspection, il fut alarmé de constater la détérioration des fortifications de la ville. Dans l'intervalle il y avait eu

11. Livre Terrier de la Seigneurie de Montréal mentionnant les concessions et mutations de terrains compris dans les limites des anciennes fortifications. Transcription verbatim et orthographique par M. O.M.H. Lapalice, *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, onzième livraison (1917).

12. "Aveu et Dénombrement de Messire Louis Normand, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de Messire Charles-Maurice Le Pelletier, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour la Seigneurie de l'Ile de Montréal, 1731", *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* [RAPQ], (1941—1942).

13. Chaussegros de Léry, ingénieur, "Mémoire et Etat de la Ville de Montréal", 10 août 1717, AC, C 11A, 38: 214.

2,000 pieux d'enlevés avec les portes, une partie des guérites et plateformes.[14] L'état délabré des moyens de protection était une véritable invitation à la bravade des Indiens; aussi à l'automne de 1721 des Sauvages ivres insultèrent-ils la sentinelle de la Poudrière. M. de la Chassaigne, lieutenant de Roi à Montréal, raconte l'affaire au gouverneur M. de Vaudreuil, en ces termes: "Samedy dernier des Sauvages Ivres voulurent insulter la sentinelle de la Poudrière, on vint m'en avertir, J'y couru sur le Champ, J'en fis mettre un en prison, Je priay Mr Raimbault de venir avec moy chez les personnes soupçonnez de leur donner a boire..."[15] M. Pierre Raimbault se trouvait alors lieutenant-général de police intérimaire. Comme Montréal avait à redouter les Anglais de New-York tout autant que les Iroquois, la Cour donna ordre de mettre la place en état de se défendre. A cet effet, en 1723, une batterie de canons fut installée sur le coteau qui commandait la ville d'une porte à l'autre, la campagne au dehors ainsi que les abords du fleuve. Le drapeau royal fut hissé en permanence, et, sur ses plans subséquents, Chaussegros de Léry marque sur le coteau: *La Batterie Royale et Citadelle.* Montréal se rehaussait d'une citadelle, oh! pas très formidable, mais enfin, une petite citadelle. M. Aristide Beaugrand-Champagne l'appelle "une citadelle de carnaval"; Jefferys écrit quelque peu dédaigneusement: "Only a cavalier without a parapet."[16] L'ingénieur Franquet s'en amuse: "Au retour des visites, entendu la messe, ensuite montai sur la grande Batterie Royale. L'objet de son établissement est moins pour battre la campagne qu'elle domine que pour faire le salut des entrées et y tirer du canon aux réjouissances

---

14. A Québec ce 25 Octobre 1721: "J'ay l'honneur de représenter très humblement au Conseil que feu M. de Calières cy devant Gouverneur du Canada avait fait clore la ville de Montréal d'une anceinte de gros pieux de cedre d'anviron 15 pieds Hors de terre avec des portes guerites et plateformes en sorte que cette place étoit fermée et gardée comme elle doit être, et comme sont les villes de Guerre. En 1717 jay monté au Montréal cette anceinte étoit en Etat, la même année par ordre du Conseil jay passé en france, je nay peu y retourner qu'en Sep^bre 1720. jay trouvé cette place ouverte de la longueur de 400 toises y ayant 2000 pieux d'enlevé avec les portes, une partie des guerites et plateformes". AC, C 11A, 44: 116.

15. Lettre de M. de la Chassaigne à M. le Marquis de Vaudreuil, ce 16 octobre 1721, AC, Collection Clairambault, vol. 531. — Lettre de M. de Vaudreuil au Ministre, 3 novembre 1721, AC, C 11A, 44: 85.

16. Carte par Thomas Jefferys, géographe de Son Altesse Royale le Prince de Galles, datée de Janvier 1758. Elle fut publiée dans *The Universal Magazine* du mois de novembre 1759, en regard de la page 225. On l'a appelée la carte de l'espion (Spy Map).

publiques; de là parcourus une partie des ouvrages de l'enceinte".[17] La Potherie, accompagnant un groupe de Sauvages venus à Montréal pour traiter de Paix, en 1701, nous raconte l'arrivée: "Je m'embarquai le lendemain pour Montréal avec nos alliés qui étaient au nombre de 200 canots. Lors que nous fûmes à une portée de fusil de la Ville, ils se serrèrent tous les uns contre les autres sur une même ligne. La plupart n'ayant point de poudre tirèrent peu de coups de fusils mais ils firent de grands cris en faisant aller leurs avirons en l'air. *On les salua des boëtes et du canon de la Ville*; chaque canot donna de l'aviron pêle-mêle et ils débarquèrent tous".[18] En 1744, dans leur lettre commune du onze octobre, Messieurs de Beauharnois et Hocquart écrivent au Ministre: "Nous avons à vous rendre compte des différents ouvrages de fortifications en réparations qui ont été faites cette année.....A Montréal on a établi des plates formes à tous les flancs de la place et à la bute du coteau qui sert de cavalier, on y a fait une batterie à barbette." Voilà une précision qui nous aide à reconstituer la citadelle du coteau qui, vraisemblablement, ne varia pas jusqu'au moment de la conquête.

1760, ère nouvelle et drapeau nouveau sur la citadelle. Le Gouvernement militaire anglais, lui aussi, utilisa la citadelle. On commença par la restaurer, ainsi qu'en fait foi ce passage d'une lettre du Général Gage au Général Amherst,[19] datée de Montréal le 25 octobre 1760: "Our Citadel will at length be completed in two Days, which will be some ease to the Inhabitants of this Town, in quartering." On y installa d'abord un hôpital militaire, puis, lorsque les casernes furent construites, rue St-Paul, sur l'ancien site de la Canoterie royale, l'hôpital y fut transféré et la citadelle redevint caserne militaire. Elle mesurait 25 x 90 pieds et était construite en bois. Sur le coteau, se trouvaient alors, la poudrière, les casernes d'artilleurs, l'office de l'Ordonnance, les quartiers des ingénieurs, un entrepôt, un hangard-étable, le puits et le réservoir d'eau.

---

17. Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada* (Institut Canadien de Québec, 1889), 109—128.

18. M. de la Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale* contenant l'Histoire des Abenaguis, la Paix generale dans toute l'Amerique Septentrionale, sous le gouvernement de Monsieur le Comte de Frontenac & Monsieur le Chevalier de Callieres, pendant laquelle des Nations éloignées de six cens lieuës de Quebec s'assemblèrent à Montréal. (4 vol., Paris, M.DCC. XXII), 4: 200.

19. AC, séries W.O. 34, v. 5.

Un *Rapport sur l'État présent des Nouvelles et Anciennes Fortifications et Bâtisses de l'Ordonnance dans le Canada*, signé du lieutenant-colonel E.W. Durnford, nous fournit les détails de construction de ces diverses bâtisses.[20] Le tout est en anglais, nous traduisons.

L'Office de l'Ordonnance mesurait 18 x 31 pieds, construit sur fondations de pierres, en colombage recouvert de planches à l'extérieur, latté et plâtré à l'intérieur, un étage avec cave. Un sergent invalide d'artillerie l'occupait. Il avait un petit jardin clôturé, un hangar à bois, et, apparemment, une vache, puisqu'on lit sur le plan: *Cow house.*

On se rappelle que, en 1717, Chaussegros de Léry avait proposé de déménager la poudrière sur le coteau; un plan de 1731 démontre qu'elle fut effectivement placée dans la pointe du bastion nord-est du coteau. C'était une construction de pierre mesurant 32 x 68 pieds, couverte de tôle d'acier et à l'épreuve des bombes. La bâtisse était entourée d'un chemin de ronde, d'un fossé, d'une cour, et le tout, enclos d'un mur de pierre. Le rectangle de terrain de la poudrière mesurait 77 x 144 pieds. Le plan conservé aux archives du génie militaire[21] précise qu'on gardait dans la poudrière, à ce moment-là, 264 barils de poudre à tirer appartenant à la Couronne, et 594 barils appartenant aux marchands de la ville qui devaient, selon une ordonnance du Gouverneur militaire, y emmagasiner leur poudre. C'est d'ailleurs ce qui se pratiquait sous le régime français aussi.[22] Le 5 janvier 1764, le Gouverneur militaire de Montréal faisait afficher l'ordonnance suivante:

> "Sur les rapports certains qui nous ont été faits que quelques marchands, Bourgeois et autres de cette ville avaient actuellement dans leurs maisons, voutes ou magasins de la Poudre a tirer, Nous, aïant égard à la sûreté publique et au bien du service, ORDONNONS par ces présentes à tous marchands et autres personnes quelconque qui ont de la poudre à tirer en leur possession en telle petite ou grande quantité que ce soit, de la faire, sous trois jours de la

20. E.W. Durnford, Lieut. Col., "Report on the Present State of the New and Old Works of Fortifications and Buildings not in connection with those to be transfered from the Barracks, Medical & Commissariat Depts to that of the Ordnance thoughout the Canada", Royal Engineers Office (Quebec 24th September 1823), AC, Ordnance Book No 1 (C 0/80).

21. Plan & Section of the Magazine at Montreal, January 1814, no 422. — Plan of the Magazine at Montreal, 24 September 1823, no 11. AC.

22. Ordonnance de M. le Lieutenant général au sujet des poudres, 10 mai 1727, signé: Bouat, David, greffier, AJM.

publication des présentes, porter à la poudrière pour y être logée et enregistrée sous leurs noms... Deffendons pareillement à tous voituriers, canoteurs et autres de sortir de la poudre de cette ville sans une permission signée de notre main, sous peine de punition corporelle et de six mois de prisons contre les dits voituriers et canoteurs, de confiscation des voitures, chevaux et marchandises....[23]

R. BURTON, Ecuier, etc.,
Colonel, Brigadier-général des Armées du Roy,
Gouverneur de Montréal et de Ses Dépendances, etc.

Cette ordonnance fut loin d'être bien accueillie par les marchands de Montréal, en majorité Anglais, à preuve cet extrait de lettre de Burton, du premier février 1764, adressée aux Lords of Trade. "...Blinded by their interested views, to which there are no bounds, they [les marchands de Montréal] have been lately quite exasperated by an order of lodging all the Gunpowder in the King's Magazine, which is the only method of stopping the same from going to the Upper Countries, where we have been for this last summer in a state of Warfare with the Indians,[24] and have reason to fear its breaking out again in the Spring, if proper methods of stopping supplies are not strictly adhered to. This they call an incroachment upon trade, a manifest hurt to the mother Country, etc, etc.

"Indifferent about that very powder being made use of against their fellow subjects, their thirst after gain had made them reckon before hand what great proffits might arise from that branch of Trade, as that Commodity, to my certain knowledge, was so valuable as to procure last year to the sellers of it, a return of a whole pack of Beaver valued forty two dollars on the spot for three pounds weight of gun powder. They lately gave a strong instance of their dislike & disapprobation of that order in regard to Gunpowder by tearing it down in an hour after the King's proclamation of y^e^ 7th of October last was made publick & posted up in the accustomed places..."[25]

---

23. Ordinances made for the Province of Quebec by the Governor and Council of the Said Province since the Establishment of the Civil Government. (Printed by Brown & Gilmore, 1767). A la Bibliothèque Municipale de Montréal. — Règne militaire en Canada, *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, cinquième livraison (1870): 126.

24. Il fait allusion à la conspiration de Pontiac en 1763.

25. Extrait de Lettres du Lieutenant Gouverneur Ralph Burton aux Lords of Trade in London, England, AC, C.O. 42, Quebec, Part 1, 1: 183—184.

De 1764 à 1767, toute personne qui faisait entrer de la poudre dans Montréal devait fournir une caution pour garantir son entreposage dans la poudrière, et telle caution n'était annulée que sur certificat d'entreposage du commis de la poudrière. Voici copie d'une caution et d'un certificat.

PROVINCE OF QUEBEC

KNOW all men by these Presents that I Joseph Thomson (for William Grant) am held and firmly bound unto James Goldpap Esq[r] Deputy Secretary for this Province and to his assigns in the penal Sum of Two hundred Pounds Current Money of this Province to the true payment whereof I bind myself my Heirs Executors and Administrators firmly by these Presents. Witness my Hand and Seal this first day of September 1766.

The Condition of this obligation is such that the above bounden Joseph Thomson do within two months produce to the Secretary, Deputy Secretary or to his or their assigns, a Certificate signed by the Ordnance Storekeeper or other proper Officer that the Powder mentioned in his permit of this date has been Lodged in the King's Magazine at Montreal, then this obligation to be Void or else to remain in full force and Virtue.

Sealed and delivered in the presence of John McLowd

Js Thomson

Montreal 20 May 1765.

These may certifye all concern'd that Thomas Walker[26] Esq[r] has stored in the King's Magazine the twenty first instant from on board a Schooner

---

26. Le nom de Thomas Walker évoque la retentissante affaire Walker-Disnay, explosion publique de la discorde qui régnait à Montréal entre la partie militaire et la partie civile de la population. — The TRIAL of Daniel Disney, Esq., Captain of a Company in His Majesty's 44th Regiment of Foot, and Town Major of the Garrison of Montreal, at the Session of the Supreme Court of Judicature, holden at Montreal, on Saturday the 28th day of February, and thence continued by Adjournments to Wednesday the 11th day of March, 1767, before the Honourable William Hey, Esq., Chief-Justice of the Province of Quebec, upon and Indictment containing two Charges, the one for a Burglary and Felony in breaking and entering Mr Thomas Walker's House at Montreal, on the night of the 6th Day of December, in the year 1764, with intention to murder the said Thomas Walker; the other for feloniously and of Malice aforethought cutting off the Right Ear of the said Thomas Walker, with intention thereby to disfigure him, against the Form of the Statute of 22 and 23 Car. 11 Cap. i. in that Case made and provided. (Printed by Brown & Gilmore, Quebec, 1767), AC, Brochure no 417.

called *Le Deschambeau* twenty six small bls Gun powder of 25 lbs each markt TW & two half bls markt PE brought by A. Caron.

John Gentle Conductor
of stores to the
Royal Artillery

T W
26 Sm. bls
P.E.
2 half bls
} Montreal

Au verso on lit: "Certificate to cancel Bond given by Geo Allsopp for 26 Quart barls powder sent to Montreal.[27]

Il est ici question de petits barils d'une capacité de 25 lbs; nous nous sommes demandé quelle pouvait bien être la capacité des barils transportés par les voyageurs des Pays-d'en-Haut. Les registres des *Trade Licences* des années de 1774 à 1790,[28] nous fournissent plusieurs listes d'approvisionnements. Ainsi, Charles Sanguinet déclare: *État des Effets que Jeanporte dans deux Batteaux Pour aller au détroid et a michilimakinac,* Sçavoir: 26 Baril de poudre peusant 1300 lbs [Suit la liste des autres effets]. Voici un permis: *A PASS for Three canoes to Michillm^c and from thence to a wintering Ground in the Mississipi for Paterson & Kay.* 1500 lbs Gun powder in 27 Barrells. Un autre emporte 1200 lbs en 24 barils; un autre 500 lbs en 9 barils, etc. Avec ces données, un petit calcul nous donne une moyenne de 50 à 55 lbs de poudre par baril.

On vivait alors des jours précaires, et le commerce était loin d'être de tout repos. Exemple: l'épisode de la poudre. Lors de l'invasion américaine en 1775, pour empêcher la réserve de poudre de tomber aux mains des Américains, on tenta de la transporter en bateaux à Québec, mais, serré de près par les envahisseurs, on dut la jeter par-dessus bord dans le Saint-Laurent. C'est la goélette "Providence", commandée par le capitaine Bellet, qui, le 5 septembre 1775, transportait la poudre devenue holocauste par ordre du Brigadier Prescott. Ce fut une perte considérable pour les marchands et un désarroi dans le commerce. Une lettre de James Bannerman, du 23 juin 1776, adressée à William Edgar à Michillimachinac, nous renseigne quant à la quantité de poudre perdue. Il écrit: "There are seven canoes arrived from Mont[l] and we have News from there so late as the 15th of May... Indian

27. Bonds for Gunpowder, 1764—1768, AC, S Series, Lower Canada.
28. Trade Licences, 1774—1790, AC, S Series.

Goods are very scarce in Canada. All the Powder, ab[t] 900 Barrels was last Fall started overboard into the River..."[29] Laurent Ermatinger donne d'autres détails en écrivant à Joseph Fulton, au Témiscamingue, le 6 mai 1776. — "Since your departure, affairs in this part of the world have changed very much to the disadvantage of this Province in general, and has entirely oversett the scheme proposed between you and me at the time we had the pleasure to see one another. I intended to have sent you the goods agreable to your request, but not having a grain of Gun powder, nor is it possible to get any for any money I thought it most prudent for your interest not to send any part of your order until I have the pleasure to hear further from you. All the Powder the merchants were in possession of was put on board one of the vessels and in going down to Quebec was destroyed to prevent of its falling into the Yankee's hands which would have been the case had they not taken that precaution".[30]

Naturellement, les marchands voulurent se faire dédommager de leurs pertes par le Gouvernement. Les réclamations de Richard Dobie, accompagnées de pièces justificatives, sont typiques et fort intéressantes. Sa poudre lui fut remise par petites quantités au fur et à mesure des besoins de son commerce, mais une lettre du 20 décembre 1781 au Général Haldimand, démontre qu'à cette date le gouvernement lui devait encore 1600 lbs et quart de poudre.[31]

Vers les 1800, les fortifications de Montréal se désagrégeaient complètement. Les voyageurs européens, entre autres, Isaac Weld, jr., John Lambert, Joseph Bouchette, T.S. Brown,[32] sont unanimes à déplorer l'état ruineux du mur d'enceinte de la ville. Alors, pour enlever à la cité cet aspect décadent aussi bien que pour permettre son expansion, le Gouvernement Provincial autorisa la démolition des anciennes fortifications en 1801. Le site de la citadelle comprenait tout le terrain borné au sud-ouest par la rue Bonsecours; au nord-ouest, par la ligne de profondeur des emplacements ayant front sur la rue St-Louis; au nord-est, par la rue Lacroix; au sud-est par la ligne de profondeur des

---

29. W.S. Wallace, *Documents relating to the North West Company* (Toronto, 1934), "The Champlain Society Publications", no 22.

30. Laurent Ermatinger Letter Book, 23 June 1770 to 21 Sept. 1778, AC.

31. Letters from various persons to General Haldimand after his appointment as Governor of Quebec, 1781—1782, AC, B 74, Haldimand Papers, 3: 223.

32. Le même qui fut accusé de haute trahison en 1837—1838.

emplacements ayant front sur la rue St-Paul. Le huit avril 1801, le Parlement provincial du Bas-Canada présentait un *ACTE pour abattre les anciens murs et fortifications qui entourent la Cité de Montréal, et pour pourvoir autrement à la salubrité, commodité et embellissement de la dite Cité.* Sanctionné le 7 avril 1802, l'Acte fut proclamé le 12 août 1802. Il contient seize articles ou provisions,[33] et stipulait entre autres choses:

> Vu qu'il est juste et raisonnable que le terrain maintenant occupé par les dits Murs et Fortifications qui n'appartient pas à Sa Majesté soit remis aux propriétaires légaux d'icelui, leurs Hoirs &

---

33. Les Statuts Provinciaux du Bas-Canada, 1 (1795—1804):117; 4(1805—1806): 29; 5 (1806—1807): 87. Bibliothèque du Barreau à Montréal.

Cap. XVI — ACTE pour abattre les anciens Murs et Fortifications qui entourent la Cité de Montréal, et pour pourvoir autrement à la Salubrité, Commodité et Embellissement de la dite Cité. 8 Avril 1801. Présenté pour la sanction de Sa Majesté et réservé Pour la signification du Plaisir de Sa Majesté sur icelui.
7 avril 1802. Sanctionné par Sa Majesté dans son Conseil Privé.
12 Août 1802. La Sanction Royale déclarée par Proclamation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.
L'Acte contient 16 articles ou provisions divisés comme suit:
1 — Préambule.
2 — Pouvoir donné au Gouverneur d'appointer des Commissaires, un Secrétaire ainsi qu'un Trésorier.
3 — Devoirs des Commissaires. Ils auront droit d'engager d'autres personnes pour l'exécution de leur charge.
4 — Manière de s'enquérir des réclamations des Individus. La Cour du Banc du Roi décidera sur telles réclamations. Appel permis. Toutes personnes pourront intervenir.
5 — Les terrains dont on aura obtenu le recouvrement seront sujets à être mis en rues ou quarrés.
6 — Devoir des Commissaires à l'égard des terrains qui ne seront pas réclamés et de ceux qui ne seront pas vendus.
7 — Les Poursuites seront intentées par l'Avocat du Roi. L'évaluation faite par neuf jurés sera jugée comme la vraie valeur.
8 — Les comptes, registres, etc, seront sujets au contrôle des Commissaires.
9 — Les Commissaires soumettront un Plan des améliorations ultérieures avec une estimation de la dépense.
10 — Toute personne qui ne filera pas ses prétensions sur les anciens terrains devant la Cour du Banc du Roi de Montréal perdra ses droits.
11 — Réserve des droits de certaines personnes.
12 — Ancienne tenure de France pourra être rendue.
13 — Les balances des argents reçues sera remise au Receveur général.
14 — Rapport au Gouverneur si il devenait nécessaire d'enlever les murs avant que vente soit faite.
15 — Réserve des droits de Sa Majesté.
16 — Acte public.
25 Mars 1805 — ACTE qui continue, pour un temps limité, les pouvoirs accordés à certains Commissaires et pour étendre les dits pouvoirs en certains cas.

> ayant cause... Qu'il plaise à Votre Excellence de nommer et appointer trois personnes, dont deux feront quorum, comme Commissaires pour mettre a exécution le présent Acte.

Les propriétaires devaient faire valoir leurs titres devant la Cour du Banc du Roi à Montréal, et c'est là l'une des raisons qui retardèrent l'exécution de ce projet d'embellissement. Les pouvoirs des Commissaires durent être renouvelés une première fois, le 25 mars 1805, et une seconde fois, le 25 mars 1815; cette fois l'Acte stipule: "Les dits pouvoirs continueront a être en force jusqu'au premier jour de Mai mil huit cent dix-sept et pas plus longtemps."[34] Evidemment, messieurs les Commissaires procédaient avec lenteur et prudence.

L'Acte de 1801 autorisait le Gouverneur à réserver pour l'usage militaire le Champ de Mars, le site entier de la Citadelle, de la Fourrière et des Casernes. La Couronne conserva tous ces terrains intacts jusqu'en 1819, alors qu'Elle décida de faire niveler le coteau, après l'avoir entamé en permettant à la Compagnie de l'Aqueduc de Montréal de passer ses tuyaux en contrebas et de bâtir au bas son premier réservoir d'eau. Le contrat de nivellement du coteau fut octroyé à Oliver Wait, Stanley Bagg garant, et fut passé le 14 août 1819 devant le notaire Henry Griffin. Un extrait nous donnera une idée du travail à exécuter:

> ...the whole of the said work to be fully completed and finished after a workmanlike manner on or before the first day of August next, commencing thereat without delay, It being understood that the extent of the ground so to be removed shall commence from the line of Bonsecours Street running North Easterly as far as the South West Gable Ends of the artillery stores, and in Breath from the face of the Hollow to the rear of the lots belonging to Individuals which front on St Paul Street, and the side of the Lot of Jacques Viger, Esquire, and the front of the Lot belonging to the Company of proprietors of the Montreal Water Works... The present Contract and Agreement is thus made for and in consideration of the price or sum of six pences currency of the province for each cubic yard of earth so to be levelled as aforesaid and measured as the same now stands...[35]

---

34. 25 Mars 1815 — ACTE pour continuer, pour un temps limité, les pouvoirs accordés à certains Commissaires. "Les dits pouvoirs continueront a être en force jusqu'au premier jour de Mai mil huit cent dix-sept, et pas plus longtemps."

35. 1819, 14 August, Contract & Agreement, Oliver Wait and Samuel Romilly, Esq., Capt. of Engineers, on behalf of His Majesty for levelling the Citadel Hill. AJM, Greffe du notaire Henry Griffin, minute No 2745.

Oliver Wait donna un sous-contrat à un nommé Dorwin. Ce Monsieur Dorwin est mort à Montréal âgé de 91 ans et il a laissé un Journal qui couvre une période de soixante-dix années. Voici ce qu'il y écrit au sujet du coteau:

> This Spring, [1819] in May, I made a contract with Bagg & Wait to level the Citadel Hill, they having been employed by the Government. This was rather a large job for me to undertake. I had the north half which was fifty five feet high. The earth to be removed towards St Lewis Street to fill up the Pond of water there, which, some people say, was dug out to make the hill and done by the French the first Settlers of the country but which I found was not the case, for we found, as the work advanced, the different kinds of soil would not warrant that supposition. There being layers of sea sand and then gravel the whole way up to the top of the hill. This year there was a large emigration mostly from Ireland and I had no difficulty in getting all labourers that I could place on the work, so by the Fall I had the job completed which was only a moderate paying contract. Bagg & Wait carried on the other half themselves.[36]

Le coteau une fois nivelé, restait à l'utiliser. Les Commissaires chargèrent monsieur Louis Charland, arpenteur juré et inspecteur des chemins et rues de la Cité, de dresser un plan de l'enceinte montrant la distribution qu'il projetait de faire de ce vaste terrain en rues et emplacements à vendre. Le plan de monsieur Charland étant approuvé par le Gouverneur, les Commissaires se mirent en frais de l'exécuter. Jacques Viger, par le truchement de sa Saberdache, raconte un incident piquant au sujet du lotissement du site de la citadelle. — "J'étais alors retenu à la maison par une chûte de voiture dans laquelle je m'étais cassé une jambe. Il me vint en pensée de fournir au Gouvernement un projet de distribution de ce terrain. J'en fis donc tirer un plan exact par M. Senet, arpenteur juré, attaché à mon bureau durant ma maladie, et je dressai moi-même, ensuite, le projet de distribution que l'on voit exécuté. Ce plan est du mois d'octobre 1821. Quand le plan-projet fut fini, j'en voulus faire honneur aux Magistrats. Je chargeai donc M. Senet de le présenter à l'une de leurs ses-

---

36. Jedediah Hubbell Dorwin, né en 1792 à Fairhaven, Vermont, U.S.A., vint à Montréal en 1815. Il tenait une épicerie dans le Faubourg Québec. En 1840, il s'associa à Peter McGill pour faire le commerce du bois. Il abandonna ce commerce en 1859 après que son moulin à Rawdon fut détruit par le feu. Il mourut à Montréal le 12 novembre 1883. Son Journal comprend huit cahiers que sa fille a donnés aux Archives Publiques du Canada, en l'année 1888. AC, Dorwin Diary, (1819), 1: 75.

sions spéciales de la Paix, pour qu'ils le recommandassent à l'attention du Gouverneur Général d'alors, le comte de Dalhousie. Ils n'en voulurent rien faire, et même l'un d'eux (M. Js Richardson) accueillit très mal ma proposition. Il prétendait que cette démarche de ma part décélait un peu trop de présomption et que le Gouvernement qui avait ses ingénieurs pour dresser ses plans dans ce cas comme dans tous les autres, n'ayant pas besoin des suggestions d'autrui, devait justement s'offenser des miennes. Mon plan me fut rapporté avec cette réponse qui me fut pénible mais ne me déconcerta point".

"Apprenant que M. Daniel Ross, avocat et mon ami, était sur le point d'aller à Québec, je le fis prier de passer chez moi. Connaissant son goût pour les améliorations publiques, je me persuadai facilement que s'il trouvait du bon dans mon plan, il se ferait un grand plaisir de le présenter au Gouverneur, avec qui il était bien, et d'en appuyer l'exécution. Je ne lui dis point le propos tenu par M. Richardson et pour cause. Il approuva mon projet et emportant mon plan, (c'était au commencement de décembre 1821) me promit de faire tout en son pouvoir auprès du Gouverneur pour le lui faire adopter".

"Le Parlement provincial était convoqué pour le 11 décembre: tous les membres se rendaient donc à Québec, sans excepter l'Honorable J. Richardson, dans le même temps à peu près que M. Ross y allait pour autres affaires. M. Ross y arriva quelques jours avant notre Conseiller législatif, et se hâta de remettre mon plan à Son Excellence, de l'expliquer et d'en parler le plus favorablement possible, sans oublier un petit mot de compliment sur mon compte. Dès le surlendemain de cette entrevue le plan avait reçu l'approbation du Gouverneur, et l'ordre était donné aux ingénieurs de le réduire et lithographier à leur bureau, afin d'en pouvoir annexer une copie à chacun des contrats de vente à passer aux acheteurs de lots".

"Tout cela était fait avant l'arrivée de M. Richardson à Québec, et je tiens de M. Ross (qui s'empressa de me venir voir à son retour à Montréal) qu'étant chez le Gouverneur lors de la première visite de ce monsieur, Son Excellence lui fit l'éloge de mon travail et de mon zèle comme officier public "lors même que j'étais sur mon lit de souffrance", lui passant mon plan en même temps comme justification de ses avancés, et M. Richardson de dire alors comme Son Excellence, et de renchérir sur ses éloges, à la vue de l'approbation écrite au bas du dit plan".

"Je n'ai pas eu grand peine à croire le récit de M. Ross, mais lui, il n'a pas aussi prestement cru à celui de M. Senet, témoin auriculaire, et certainement très véridique, de la petite scène d'octobre précédent. Il y a cru plus tard, mais ça lui faisait peine".[37]

Lorsque l'on voit ce plan de lotissement pour la première fois, on est quelque peu intrigué d'y lire des indications en français sur un document provenant d'un bureau d'ingénieurs anglais. Après avoir lu Viger, tout s'éclaire, et ce qu'il nous raconte est prouvé par ces lithographies qui sont demeurées dans les archives du Génie. Le rétrécissement de la bande de terre, à cet endroit, entre le fleuve et la rue Craig, présentait un problème: les rues Notre-Dame et Ste-Ursule qui s'arrêtaient autrefois au coteau, n'étant point parallèles, seraient venues se terminer en pointe dans le prolongement naturel de leurs alignements jusqu'à la rue Lacroix. Il fallait donc un correctif, et c'est sur cela que les opinions différaient. Si Jacques Viger fut tellement heureux du triomphe de son point de vue qu'il voulut l'expliquer à la postérité, c'est que les discussions durent être vives, à ce sujet, à ce moment-là.

Messieurs David Ross et Samuel Gerrard furent chargés de percevoir le prix de vente des nouveaux lots, et un *Statement of sums received on account of the Citadel Lots*,[38] daté du 17 janvier 1825, nous fait connaître les noms des premiers acquéreurs. Ce sont: l'Hon. D. Mondelet, Albert Furniss, l'Hon. F.-P. Bruneau, l'Hon. George Moffat, John Boston, George Gregory, John Forsyth, Jean-B. Rolland, Joseph Masson, T. Porteous, Jacques Viger, Robert Drummond, Alex. Fraser, Louis-M. Viger, Thomas Busby, Joseph Gauvin, et la Fabrique de Montréal.

---

37. Arch. du Séminaire de Québec: *Ma Saberdache*, vol. 5: 242–249. Jacques Viger ajoute: "La ville s'accrut à même le terrain des fortifications de la Place des Commissaires, de la rue McGill, de celle de St-Jacques, de grande partie de la rue Craig, des ruelles de Longueuil et du Glacis (ou des Fortifications), de la rue St-Henri et des continuations des rues Ste-Radegonde, St-Pierre, St-François Xavier, St-Joseph, St-Lambert, St-Gabriel et Bonsecours au nord-ouest, ainsi que de la rue des Commissaires sur le Fleuve, et d'un spacieux terrain compris entre la Pointe-à-Callière et l'ancienne enceinte d'un côté (en partie vacant encore et en partie bâti), la Porte du vieux Marché et le mur de clôture N.E. du Collège ou Petit Séminaire, le Chemin de Ronde le long du Fleuve. Les Commissaires changèrent le lit tortueux de la Petite Rivière coulant au N.O. de la ville pour lui en creuser un en droite ligne au centre même de la rue Craig que les Magistrats de Montréal ont depuis (en 1837 et 1838) enfermé dans un grand canal en brique, de la rue St-Laurent à celle St-Antoine."

38. Properties in Montreal, 1796—1825, AC, C 605, 171.

Le plan de Jacques Viger comportait la création d'une Place publique. Il dit à ce sujet: "Le Lord Dalhousie voulait qu'on la nommât *Old Citadel Square* et ne consentit à lui donner son nom qu'à la sollicitation réitérée des Commissaires plus courtisans que patriotes". Lord Dalhousie fit don du terrain de la Place Dalhousie à la ville de Montréal, représentée en la circonstance par messieurs Charles William Grant, l'Honorable James Richardson, Thomas McCord et Louis Guy, Esq., le 15 septembre 1823, par acte passé devant le notaire Jean-Marie Mondelet qui est qualifié de "His Majesty's Notary".[39] Lorsqu'on voulut délimiter la Place Dalhousie, l'on s'aperçut que les mesures spécifiées à l'Acte de donation empiétaient sur la propriété privée, alors il fallut refaire l'arpentage. Le plan fait par M. John Ostell, pour rectifier les bornes, présente une particularité intéressante: on y trouve inscrits les noms des propriétaires du côté nord de la Place. C'était, de l'ouest à l'est, l'Hon. D. Mondelet, l'Hon. F.-P. Bruneau, Albert Furniss, l'Hon. George Moffat, George Gregory, et, au coin nord-est, se trouvaient le Mess des Officiers militaires et les bureaux du Secrétaire militaire. Ce quartier devint l'un des plus fashionables de la ville et le centre de la vie militaire haute en couleur, les officiers demeurant presque tous sur la rue St-Louis ou en bordure de la Place Dalhousie.[40] Du côté sud de la place, la haute clôture, peinte jaune ocre, du terrain des casernes barrait la vue, et, au coin sud-est, se trouvait la forge du maréchal-ferrant Bertram qui devint par après Chef des Pompiers de Montréal. Le côté ouest de la Place était presque entièrement occupé par l'édifice du Capitaine Hayes, connu sous le nom de Masonic Hall. D'anciennes gravures nous ont familiarisés avec l'imposante façade de cet immeuble en pierre de taille qui contenait au deuxième étage une belle salle de concert et plusieurs magasins au rez-de-chaussée. Le Théâtre Royal faisait aussi partie de l'édifice avec une entrée sur la Place et une autre sur la rue du Champ de Mars. Tout à côté de Hayes House, sur la rue Notre-Dame, se trouvait la résidence et jardin de l'Honorable Denis-Ben-

39. Archives Municipales de Montréal: Actes et Contrats, No 259 — Deed of Donation by His Majesty to The City of Montreal of a Space of Ground to be known as *Dalhousie Square*. 15 September 1823. J.-M. Mondelet, notaire.

40. Plan of Dalhousie Square situated in the City of Montreal made at the instance of Her Majesty's Board of Ordnance to annex to Procès Verbal of the Survey of same made by the Undersigned and bearing date, 28th March 1850. Signed: John Ostell, Prov. Surveyor, AC.

jamin Viger. Cette maison en pierre de taille, à deux étages avec comble français, fut par la suite occupée par l'Hospice St-Charles, ainsi nommé en l'honneur de Mgr Charles-Edouard Fabre. Un peu plus à l'ouest, surgit le somptueux Hôtel Donegana qui fut, un temps, le cadre du faste montréalais et qui fut transformé en hôpital: le premier hôpital canadien-français de fondation laïque à Montréal, l'Hôpital Notre-Dame. Que de réminiscences on pourrait évoquer à propos de ce coin historique du vieux Montréal!

Enfin, ce coteau qu'on avait une fois aplani, un jour on le creusa jusqu'au niveau de la rue Craig pour y construire la gare Viger et les voies ferroviaires qui y aboutissent. De la Citadelle, plus de vestiges, sinon dans les archives de l'Histoire. Devant tout ce passé enfui, on se prend à murmurer: *Sic transit gloria mundi...*

Albertine FERLAND-ANGERS

CARTOGRAPHIE DE LA CITADELLE DE MONTRÉAL

A moins d'indication contraire, les plans et cartes énumérés ici ont été gracieusement fournis à l'Auteur par les Archives Publiques du Canada, M. W. Kaye Lamb, archiviste.

1–Villemarie dans l'isle de Montréal, No d'ordre 466 Ministère des Colonies, Dépôt des Fortifications des Colonies.Envoyé par M. Denonville le 13 Novembre 1685.
M. Faillon en a tiré un Plan qu'il a publié dans *Vie de Mlle Le Ber* (en regard de la page 102), Villemarie, 1860.

2–Fort du Costeau de la Ville de Montréal, fait en 1693. No d'ordre 467, Ministère des Colonies, D.F.C.

3–Plan de la Ville de Montréal, en 1717 par Chaussegros de Léry. La légende montre sur le coteau le Fort Callières, et la Poudrière à l'angle nord-est des rues St-Pierre et St-Jacques.

4–Plan de la Ville de Montréal dans la Nouvelle France, non signé mais daté de 1731. Plan colorié qui se trouve au British Museum à Londres, Angleterre. La légende indique sur le coteau le Magasin à Poudre et *la Redoute du Coteau*, non pas Fort Callières comme le plan de 1717.

5–Dans *Ma Saberdache* de Jacques Viger on trouve quatre dessins de James Duncan reconstituant le moulin du coteau, le coteau et les alentours, le terrassement et la citadelle. Ces aquarelles ont été faites vers 1840. Gracieuseté de l'Office de l'Inventaire des Oeuvres d'Art de la Province de Québec.

6–Plan de la Ville de Montréal par Louis Charland, daté du 25 janvier 1803. L'original est conservé au Château de Ramezay à Montréal.

7–The North West View of the City of Montreal. Gravure de Richard Dillon aux Archives Publiques du Canada à Ottawa. Elle est dédiée à Sir Robert Shore Milnes, Lieut.-Gouverneur du Bas-Canada.

8–Montréal vue de l'Ile Ste-Hélène, d'après une estampe publiée à Londres en 1803.

9–Montreal, Quebec Gate. Aquarelle attribuée à Georges Hériot, vers 1800. Se trouve au Manoir Richelieu, Murray Bay. Propriété de la Canada Steamship Lines. Intéressante parce qu'elle fait voir clairement le coteau, la citadelle et les murs croulants de l'enceinte de la ville.

10–Plan of the Citadel Hill Montreal, and the King's Reserve contiguous, Shewing the Buildings belonging to the Ordnance & Engineers' Depart. Provient des bureaux des ingénieurs militaires. La citadelle est marquée: Hôpital. Daté de Juin 1804.

11–Plan, Elevation and Section of the House and Premises belonging to the Ordnance in the Garrison of Montreal. Daté de Québec, 25 Août 1806.

12–Plan and Section of the Magazine at Montreal, No 422, par Capt. Martin, daté de Janvier 1814.
Plan of the Magazine at Montreal, daté du 2 Août 1823. Ces deux plans proviennent du bureau de l'Inspecteur général des Fortifications et portent son étampe.

13–Plan shewing the Government Reserve as it was before the Citadel Hill was levelled at Montreal. Copied from Louis Charland's Survey, 25 January 1803. La copie est datée du 6 décembre 1821. Ce tracé est important parce qu'il prouve que la rue Notre-Dame actuelle traverse exactement au centre de l'ancien plateau où était bâtie la citadelle. On marque 80 toises au talus de la base au plateau.

14–Plan of Government Reserve, Montreal, signé Sam. Romilly, Capt. of Royal Engineers, 1821. Donne l'exact emplacement de la poudrière, des casernes, de l'office de l'Ordonnance, des quartiers des ingénieurs, de l'entrepôt et des étables.

15–Proposed distribution of Lots to be Sold on & near the Citadel Hill Montreal. Commanding Royal Engineers' Office Quebec, January 10th 1822, porte la signature de Sam Romilly, commandant du District de Montréal. Ceci est le Plan proposé et conçu par Jacques Viger. La date devient intéressante si on la rapproche du récit de Viger dans sa *Saberdache*.

16–Plan of the Quebec Gate Barracks, Garrison, Hospital &, Montreal. 16 août 1851. Extrait de Book 796 — Ordnance & Barracks, Canada. Ce plan montre la location des nouveaux édifices construits sur les lots de l'emplacement de l'ancien coteau.

17–Plan of Dalhousie Square, Montreal. Signé: John Ostell et daté 28 Mars 1850. M. Ostell donne les noms des propriétaires ayant front sur la Place.

BIBLIOGRAPHIE

Archives Publiques du Canada.
—— Judiciaires de Montréal.
—— Municipales de Montréal.
—— des Sœurs Grises de Montréal.
Bibliothèque Municipale de Montréal.
—— du Barreau de Montréal.

BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide: *Les Origines de Montréal.* Les Cahiers des Dix, No 13, Montréal, 1948.

BLANCHARD, Raoul: Etudes Canadiennes, 3e Série: *Montréal,* Esquisse de Géographie urbaine. Extrait de la Revue de Géographie Alpine, tome XXXV, 1947.

BOUCHETTE, Joseph: *Description topographique de la Province du Bas-Canada, enrichie de vues, plans, etc.* Londres, 1815.

Bulletin des Recherches Historiques.

CHARLEVOIX, Père de, S.J.: *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France avec le Journal historique.* Paris, 1744.

DOIGE, Thomas: *An Alphabetical List of the Merchants Traders and Housekeepers residing in Montreal to which is appended a Descriptive Sketch of the Town.* Montreal, 1819.

DOLLIER DE CASSON, M.: *Histoire du Montréal, 1640—1672.* Mémoires de la Société Historique de Montréal, Quatrième Livraison, Montréal, 1868.

DORWIN, Jedediah Hubbell: *Diaries & Journals.* Manuscripts. Montréal, 1815 to 1885. 8 vols.

Edits, Ordonnances royaux, Déclarations & Arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada. Québec, 1854.

FAILLON, Michel: *Histoire de la Colonie Française en Canada.* Paris, 1865. 3 vols.

FRANQUET: *Voyages et mêmoires sur le Canada.* Québec, 1889. Publication de l'Institut Canadien.

FRANQUET: *Mémoires des Remarques faites sur les principaux endroits que j'ai parcourus dans ma Tournée de Montréal, du Lac Champlain et autres Lieux depuis le 24 Juillet jusqu'au 23 août 1752.* Manuscrit aux Archives Publiques du Canada.

LAMBERT, John: *Travels through Canada and the United States of North America in the years 1806—1808.* London, 1814. 2 vols.

LAPALICE, M.O.H.: *Livre Terrier de la Seigneurie de Montréal.* Mémoires de la Société Historique de Montréal, Onzième Livraison, Montréal, 1917.

LECLERCQ, Père Chrestien: *Nouvelle Relation de la Gaspésie.* Paris, 1691.

LOVELL'S: *Historic Report of Census of Montreal.* Montreal, John Lovell & Son, 1891.

MASSICOTTE, E.-Z.: *Quelques rues et faubourgs du vieux Montréal.* Les Cahiers des Dix, No 1, 1936.

MORIN, Victor: *Le Vieux Montréal, 1642—1942.* Fondation, Développements, Visite. Montréal, Les Editions des Dix, 1942.

MORIN, Victor: *Les Fastes historiques de Montréal.* Les Cahiers des Dix, Numéro 12, Montréal, 1947.

Ordinances made for the Province of Quebec by The Governor & Council of the said Province since the Establishment of the Civil Government. Printed by Brown & Gilmore, Quebec, 1767.

SANDHAM, Alfred: *Montreal and its Fortifications.* Montreal, Daniel Rose, editor, 1874.

VIGER, Jacques: *Ma Saberdache.* vol. 5, 1830. Manuscrit.

WALLACE, W.S.: *Documents relating to the North West Company.* The Champlain Society Publications, No 22, Toronto, 1934.

WELD, Isaac, Jr.: *Travels through the States of North America and the Provinces of Upper and Lower Canada during the years 1795—97.* London, 1799.

WOOD, Colonel William: *The Storied Province of Quebec.* Toronto, The Dominion Publishing Co. Ltd., 1931. 4 vols.